



Ville de L'Île-Dorval

AVIS PUBLIC **Rôle d'évaluation foncière**

Avis est donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville L'Île-Dorval, qui sera en vigueur durant les exercices financiers de 2020, 2021 et 2022, a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2019 par l'évaluateur de la Ville de Montréal.

Le rôle est disponible pour consultation sur internet à l'adresse suivante :

<https://servicesenligne2.ville.montreal.qc.ca/sel/evalweb/index>

Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière relative à une unité d'évaluation, peut déposer une demande de révision administrative à l'égard de ce rôle, conformément à la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

Pour être recevable, une demande de révision administrative doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2020;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible dans tous les points de service de la Ville de Montréal;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2019)* (RCG 18-039), adopté par le conseil de l'agglomération de Montréal et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.
- être déposée en personne au Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, du lundi au jeudi, de 8h30 à midi et de 13h à 16h30 et le vendredi jusqu'à 16h00:
 - 255, boul. Crémazie Est, bureau 600, Montréal (Québec)
 - 1868, boul. des Sources, bureau 500, Pointe-Claire (Québec)

ou être expédiée par courrier recommandé:

255, boul. Crémazie Est, bureau 600, Montréal, QC H2M 1L5

Donné à L'Île-Dorval, le 20 octobre 2019

Catherine Péloquin, greffière



Town of Dorval Island

PUBLIC NOTICE Property Assessment Roll

Notice is given that the three-year property assessment roll of the Town of Dorval Island, in effect on fiscal years 2020, 2021 and 2022, has been filed in my office on September 11, 2019 by the evaluator of the Ville de Montreal.

The role may be consulted at :

<https://servicesenligne2.ville.montreal.qc.ca/sel/evalweb/index>

Any person having an interest in contesting the correctness, existence or absence of an entry on the Roll relating to a unit of assessment, may file an application for administrative review in accordance with division I of chapter X of the *Act respecting municipal taxation* (CQLR, chapter F-2.1).

To be admissible, applications for administrative review must meet the following conditions:

- Be filed before May 1, 2020.
- Be submitted on the prescribed form, available at the addresses below and at any point of service of the Ville de Montréal.
- Include the amount under the *By-law concerning fees of the urban agglomeration of Montréal (Fiscal 2019)* (RCG 18-039), adopted by the urban agglomeration of Montréal council and applicable to the unit of assessment covered by the application.
- be filed in person with the Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, at the addresses below, Monday through Thursday, from 8:30 a.m. to noon and 1 to 4:30 p.m. and on Friday until 4:00 p.m.:
 - 255, boul. Crémazie Est, bureau 600, Montréal (Québec)
 - 1868, boul. des Sources, bureau 500, Pointe-Claire (Québec)

or sent by registered mail to:

255, boul. Crémazie Est, bureau 600, Montréal, QC H2M 1L5

Given in the Town of Dorval Island on October 20, 2019

Catherine Péloquin, City Clerk